



SEV N°1

Le journal du Syndicat du personnel des transports



© KEYSTONE/PETER SCHNEIDER

AVS 21

Toutes et tous concerné-e-s !

Edito de Giorgio Tuti, président du SEV



Au début janvier, une large coalition de syndicats, associations et partis ont lancé un référendum contre le projet AVS21. Le SEV en fait partie et participe à la récolte des signatures nécessaires.

Nous ne pouvons pas accepter que les femmes doivent passer à la caisse pour ce paquet de réformes ! J'entends souvent les gens parler « du grand privilège des femmes » ou « de la grande inégalité en ce qui concerne l'âge de la retraite ».

Et je conteste énergiquement ce genre de déclarations : il ne faut pas considérer seulement l'âge de départ à la retraite car bien d'autres facteurs influencent la situation financière des retraitées.

Parlons par exemple des inégalités salariales. Heureusement dans les transports publics ce thème ne fait pas la une. Mais dans d'autres domaines la situation est alar-

mante et, en moyenne, les femmes gagnent 19% de moins que les hommes. Entre 2014 et 2018, le fossé s'est creusé entre les hommes et les femmes et la discrimination a augmenté.

Ajoutons à cela le fait qu'il existe toujours des professions typiquement féminines qui sont moins bien payées uniquement parce qu'elles sont le plus souvent pratiquées par des femmes. En outre les femmes travaillent plus facilement à temps partiel que les hommes : non pas pour avoir plus de temps libre mais pour pouvoir plutôt se consacrer au travail d'encadrement non payé tel que l'éducation des enfants ou les soins prodigués aux parents.

Tous ces facteurs agissent aujourd'hui déjà sur la situation des personnes retraitées. On ne peut pas nier qu'aujourd'hui, des personnes ont des lacunes au niveau des rentes à l'aune des éléments

précités. Et si l'on fait le calcul, la différence de rente se monte à un tiers !

La réalité, c'est que la plupart des femmes ne peuvent pas vivre avec leur rente. Une femme retraitée sur quatre n'a que son AVS, une femme sur dix doit demander des prestations complémentaires. Et au lieu d'améliorer la situation des rentes pour les femmes, le Parlement veut imposer un démantèlement des rentes sur le dos des femmes !

Nous devons nous y opposer de toutes nos forces. Car si aujourd'hui nous parlons d'une hausse de l'âge de la retraite pour les femmes, demain il sera question d'une hausse générale pour tous.

Je suis résolument contre une telle évolution et je compte sur ton soutien !

Non au démantèlement de l'AVS !

Nettoyage

Le projet Compass des CFF envoie un très mauvais signal

3

SEV 2022

Tour d'horizon syndical avec le président Giorgio Tuti

5

Syndicalisation

2021 a été une bonne année et l'effort se poursuivra cette année aussi

8

BNS: bénéfice record

A eux seuls, les 26 milliards de bénéfices engrangés par la Banque nationale suisse (BNS) en 2021 permettraient de couvrir les besoins supplémentaires de l'AVS des dix prochaines années, rappelle l'USS. Sans parler des réserves de la BNS, qui sont encore bien plus importantes: plus de 100 milliards de francs dorment dans les réserves pour distributions futures, soit après déductions des provisions et des versements – déjà plus élevés qu'auparavant – de six milliards de francs à la Confédération et aux cantons.

Transports gratuits?

La semaine dernière l'initiative pour des transports publics gratuits dans le canton de Vaud a été remise avec 17000 signatures. Mais comme pour d'autres textes similaires, la question de sa validité se pose, rappelle la RTS. La Constitution exige une participation financière des usagers. La ville de Berne vient ainsi d'invalider une initiative pour la gratuité des transports publics. A Zurich et Fribourg les conclusions sont les mêmes. Dans le canton de Neuchâtel où une initiative a aussi abouti, la question de sa validité n'a pas encore été tranchée.

Les mécanos doivent être entendu-e-s

Avant les fêtes de Noël, Patrick Cavelti, chef de ressort LPV RhB, et Hanny Weissmüller, présidente centrale LPV ont remis une résolution du personnel des locs à Carlo Custer, chef mécanicien RhB et Stefan Bänziger, responsable du personnel RhB. Aux RhB aussi, les tours de service sont modifiés sans audition préalable du personnel concerné, ceci au nom de l'augmentation de l'efficacité. Concernant l'information portant sur les prestations du personnel dans les groupes de réserve, la LPV est clairement d'avis que le personnel des locs doit savoir à la fin de son service quel sera le début du service le jour suivant. Un délai d'annonce jusqu'à 18h préconisé par les RhB ne va pas dans ce sens et ne correspond pas aux dispositions légales.

VOTATIONS

Un oui central pour les médias



Un travail médiatique de qualité est aussi extrêmement important pour les syndicats.

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

Le 13 février c'est jour de votations. Le SEV, comme l'USS, appelle à rejeter l'abolition du droit de timbre et recommande de voter oui à l'aide aux médias. Il ne donne aucune recommandation de vote pour les deux autres objets. Explications.

Le SEV appelle à voter oui à l'aide aux médias de 151 millions sur sept ans, combattue par référendum. L'argument principal brandi par les syndicats tient en deux mots: service public. « Avec le train de mesures d'aide aux médias, la couverture médiatique est enfin reconnue pour ce qu'elle est dans une société démocratique de l'information: un élément indispensable du service public, explique la secrétaire syndicale SEV et conseillère nationale socialiste Edith Graf-Litscher. Cette loi offre davantage de moyens à l'aide indirecte aux médias en soutenant financièrement l'offre de distribution postale matinale et en augmentant le soutien à la presse associative, dont la presse syndicale fait partie. »

Parmi les nouveautés de ce paquet figure le soutien financier au journalisme indépendamment du support technologique. Le Parlement a prévu une enveloppe de 30 millions de francs par an pour garantir que les habitants de toutes les régions du pays puissent s'informer en ligne, dans toutes les langues nationales, sur ce qui se

passer chez eux sur les plans politique, économique ou social. Seuls les médias qui sont en partie financés par leurs lecteurs bénéficieront d'une aide. Les offres gratuites ne seront pas soutenues. « On renforce ainsi la démocratie par le biais du soutien à l'information. Et contrairement à ce qu'indiquent les opposants, cet argent ne va pas renforcer les grands groupes. Les aides proposées sont dégressives. Ainsi, les médias plus petits sont proportionnellement mieux soutenus, souligne Edith-Graf Litscher, qui siège à la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national. Cela permet de garantir une couverture médiatique de qualité à

l'ensemble du pays. Cela est fondamental dans notre état confédéral. A cela s'ajoute une hausse de la redistribution de la redevance radio et télévision pour les radios locales et les télévisions régionales. »

Arguments « purement » syndicaux

Au-delà des arguments du service public, la loi offre des garanties liées à l'amélioration des conditions de travail. L'aide aux médias offrira un bol d'air frais aux entreprises. Cela permettra de freiner la dégradation des conditions de travail dans une branche où les restructurations et les disparitions d'emplois sont permanentes. Il faut rappeler que depuis 2003, 70 journaux ont disparu en Suisse selon l'institut de Recherches et études des médias publicitaires (REMP). Autre point très important: la distribution matinale, souvent caractérisée par des emplois précaires, sera enfin soumise à une obligation de négocier des conventions collectives de travail, rappelle l'USS dans son argumentaire.

Eviter le statu quo

Les opposants à l'aide aux médias ont le culot d'agiter la menace qu'on en arrive à des « médias d'Etat » et à la « fin de la liberté journalistique » en cas de oui. « Mais c'est tout l'inverse! Si le paquet échoue dans les urnes, tout continuera comme aujourd'hui: Facebook et Google s'accapareront toujours plus de recettes publicitaires (contre zéro prestation médiatique!), les médias locaux et régionaux continueront de mourir à petit feu et les rares formats restants des grands groupes médiatiques se rempliront toujours plus de publi-reportages et d'émissions sponsorisées. Et c'est précisément ce genre d'évolution qui fait que l'indépendance et la diversité des médias rétrécit toujours plus, et non le renforcement de l'aide aux médias », rappelle Edith Graf-Litscher.

En outre, l'aide aux médias d'une durée de sept ans doit permettre d'obliger les grands groupes à prendre leurs responsabilités: en effet beaucoup d'améliorations importantes sont passées à la trappe dans le cadre de ce compromis. « Il faudrait rendre obligatoire la conclusion d'une convention collective de travail prévoyant des conditions de travail exemplaires dans tous les secteurs qui bénéficient d'une aide, rappelle Edith Graf-Litscher. Il faudrait aussi progresser dans la création d'une agence de presse nationale et indépendante. Il est aussi grand temps de taxer de manière appropriée les grands groupes du numérique et leurs chiffres d'affaires exorbitants sur le marché suisse. »

Mais en attendant, un oui s'impose!

Non à l'abolition du droit de timbre

Le SEV s'oppose avec l'USS et les partis de gauche à la suppression du droit de timbre. Cette suppression est une (très) vieille revendication des banques et des assurances. Jusqu'ici, toutes les tentatives ont pu être bloquées, aussi parce que cette suppression entraînerait la perte de plus de deux milliards de francs de recettes fiscales. Le Parlement et le conseiller fédéral Ueli Maurer ont donc choisi d'avancer masqués: ils ont entrepris de diviser le projet de suppression en plusieurs tranches pour les faire passer plus facilement.

La première tranche, déjà décidée par le Parlement, prévoit la suppression du droit

d'émission de timbre sur le capital propre (coût approximatif: entre 200 et 250 millions de francs). La deuxième tranche comprend la suppression du droit de négociation sur le commerce de papiers-valeurs, avec en plus la suppression de l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires (voir en page 3). Par la suite, tous les droits de négociation devraient disparaître, ainsi que le droit de timbre sur les primes d'assurance.

Les pertes fiscales de 2 milliards engendreront des déficits que devront payer les travailleurs et les travailleuses.

Plus d'information sur www.arnaque-non.ch

FACILITY MANAGEMENT CFF IMMOBILIER

Compass envoie un mauvais signal

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

Le projet «Compass» concernant le Facility Management à CFF Immobilier doit être appliqué dès l'automne 2022. Grâce aux interventions du SEV, les répercussions négatives pour le personnel de nettoyage et de conciergerie engagé de manière fixe ont pu être contenues.

Avec le projet «Compass», CFF Immobilier veut faire toute la lumière sur l'engagement d'employés temporaires ainsi que sur la mixité du personnel dans le Facility Management. Pour l'entretien, la conciergerie et le nettoyage des gares, les CFF ne désirent s'occuper plus que de 122 gares. Selon leurs indications ce sont dans ces gares que le 80 % de la clientèle évolue. Pour les 640 gares restantes, des entreprises externes devront intervenir. Or le SEV s'oppose à tout projet d'externalisation de ce genre. L'été dernier, ce sont 4'000 personnes qui ont signé une pétition contre la privatisation car cela ferait perdre leur poste à 150 employé-e-s temporaires. En décembre 2021, le SEV a posé des revendications claires : il a exigé une renonciation à cette externalisation et l'engagement des employé-e-s temporaires avec des contrats CFF fixes, ceci afin de

pouvoir assurer les prestations dans toutes les gares, ainsi que des mesures d'atténuation adéquates pour le personnel interne et un meilleur soutien pour les temporaires touchés par des suppressions de postes. A la mi-décembre, CFF Immobilier a répondu qu'il ne lui était pas possible d'interrompre l'externalisation. Dès l'automne 2022, la première étape de celle-ci doit débiter en Suisse romande ; en 2023 suivront les régions Centre et Est. Au moins les CFF sont entrés en matière sur certaines revendications du SEV. Le secrétaire syndical Patrick Kummer explique les résultats obtenus :

La clientèle continuera de profiter d'un très bon, voire d'un meilleur niveau d'exploitation et de propreté dans les gares, prétendent les CFF. Est-ce le cas ?

Non, au contraire. La propreté aujourd'hui est d'un niveau élevé parce que le personnel s'identifie avec fierté aux CFF. Cet engouement, qui est d'ailleurs également ancré dans la nouvelle stratégie des CFF, ne caractérise par contre pas les équipes de nettoyage des entreprises externes. Les collaboratrices et collaborateurs internes des CFF sont également là pour donner l'alerte si nécessaire : ils connaissent les gares et se rendent très vite compte lorsque quelque chose n'est pas en ordre. Les entreprises externes sont souvent



Patrick Kummer : « Nous continuons la lutte contre l'externalisation des prestations du service public. »

pressées par le temps afin de rester concurrentielles. Ceci ne va pas dans le sens de la qualité.

CFF Immobilier prétend pouvoir mieux s'occuper des 122 gares restantes à l'avenir, celles qui sont le plus occupées, et que cela donnerait lieu à 50 postes internes supplémentaires, pour lesquels le personnel temporaire pourrait aussi déposer sa candidature. Est-ce un signal positif ?

Ici aussi on peut avoir des doutes. Ces postes ne concerneront pas seulement le nettoyage ou le Facility Management technique. Quelqu'un devra encadrer les entreprises externes. Donc des postes seront créés pour des Facility Managers. Il sera difficile pour les personnes qui auront perdu leur poste de s'annoncer à de telles fonctions.

Au moins les employé-e-s actuels ne devraient pas subir de pertes salariales, et le SEV a obtenu une compensation pour les allocations régionales qui vont tomber.

Oui, les classifications dans des niveaux d'exigences plus bas des suites de changements dans l'organisation de l'entreprise bénéficient de mesures d'atténuation sous forme de garanties de salaire selon la CCT. Nous avons en outre demandé de meilleures mesures d'atténuation pour les cas de rigueur. Et les collègues qui auront des

temps de trajet plus longs pour se rendre au travail à cause de «Compass» et qui perdront leur allocation régionale suite à un changement de lieu de service recevront une garantie d'allocation régionale pendant quatre ans au lieu de seulement deux ans. CFF Immobilier l'a accepté.

Le SEV a aussi obtenu un succès pour les mesures de soutien s'adressant aux employés temporaires qui perdront leur poste. Est-ce que la demande que tous puissent bénéficier d'un soutien, p. ex. sous forme d'un coaching pour rechercher un emploi, a été acceptée ?

Malheureusement ceci n'a pas été accepté pour tous mais, au moins, tout le personnel temporaire engagé depuis au moins deux ans (dès août 2019) aux CFF pourra profiter de telles mesures de soutien. En outre il est fondamentalement positif qu'au moins quelques employés temporaires bénéficient d'un engagement fixe. La seule bonne solution pour nous reste cependant que les CFF renoncent à toute externalisation et qu'ils assurent les prestations dans toutes les gares, et que pour cela ils proposent aux employé-e-s temporaires des postes fixes. Il est erroné de transférer les deniers publics vers l'économie privée par le biais d'externalisations inutiles, car ceci contribue à financer leurs bénéfices et autres dividendes.

+

Le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités est impitoyable. Entre mars 2020 et novembre 2021, les 10 hommes les plus riches au monde ont plus que doublé leur patrimoine de 700 à 1500 milliards de dollars. Oxfam propose avec un brin de provocation **un impôt exceptionnel de 99 %** sur les richesses amassées pendant la pandémie par ces dix «Picsou». Bien assez pour permettre l'accès aux soins aux plus démunis



Les derniers chiffres de l'OFS sur les nouvelles rentes montre que la médiane de la **rente** vieillesse versée pour la première fois par la **prévoyance professionnelle** s'élevait, en 2020, à 1167 francs par mois pour les **femmes** et à 2081 francs par mois pour les hommes. Cela signifie que 50% des personnes de chaque sexe ont touché une rente supérieure à ce montant et 50% une rente inférieure.

GIORGIO TUTI répond

Signons le référendum contre ce cadeau fiscal

? Le SEV et l'USS s'opposent à la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations. Pourquoi ?

Aujourd'hui, tout le monde paie l'impôt anticipé sur les intérêts qu'il touche. Le Parlement a décidé de le supprimer – mais uniquement pour les personnes qui possèdent des obligations ! Une fois encore les hauts revenus et les grandes fortunes font jouer leurs liens au Parlement. Ils sont les seuls à profiter de cette réforme fiscale, alors qu'ils ont déjà bénéficié de nombreuses baisses ces dernières années.

La suppression de cet impôt anticipé sur les obligations contrevient à tous les principes de justice fiscale, ainsi qu'aux prescriptions en matière fiscale figurant dans la Constitution. Elle ouvre tout grand la porte à l'évasion fiscale pour les personnes fortunées car l'impôt anticipé est aussi une sorte d'impôt de pénalité pour les personnes qui ne déclarent pas le rendement de leur fortune. Or, pour le SEV et l'USS, les effets de cette nouvelle niche fiscale sont bien supé-

rieurs aux estimations. Comme le niveau des taux d'intérêt est bas, la suppression de l'impôt anticipé entraînerait

▶ Signe le référendum en remplissant en ligne le formulaire sur notre site internet sev-online.ch

très peu de pertes fiscales.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer les chiffre à 172 millions de francs par an. Et à moyen terme, avec les «effets dynamiques» induits par cette suppression, tout serait même encore moins grave. D'après nous, on ne peut pas faire les calculs ainsi : le niveau très bas des taux d'intérêt actuels est une exception historique. À moyen terme, un taux d'intérêt de 3 à 4 % est beaucoup plus probable. Calculé sur cette base, le coût de cette réforme serait plutôt de... 500 millions de francs par an ! Autant d'argent qui manquerait dans les caisses publiques.

Giorgio Tuti est président du SEV. Tu as des questions pour lui pour le SEV en général ? Ecris-nous à journal@sev-online.ch

ANGLE DROIT

Assurances sociales : ce qui change en 2022



Service juridique du SEV
journal@sev-online.ch

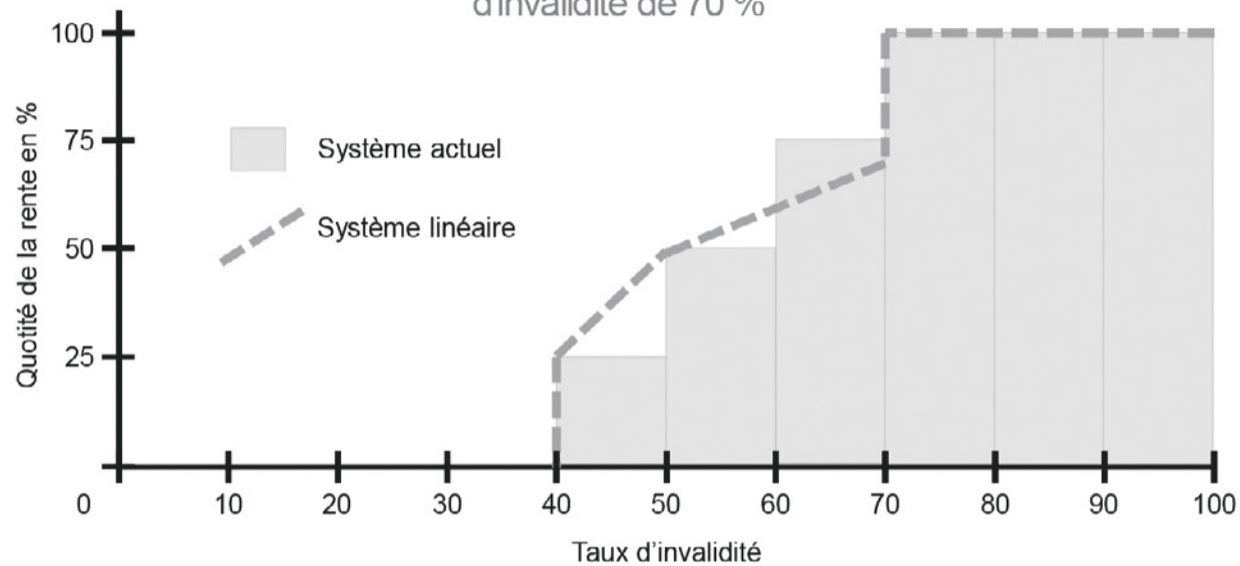
La principale nouveauté dans le domaine des assurances sociales, c'est l'entrée en vigueur d'une modification de l'assurance-invalidité (AI). L'introduction d'un système linéaire de rentes en constitue le point fort. Voici un petit aperçu des changements qui vont toucher les assurances sociales dans notre pays.

Le projet appelé «Développement continu de l'AI» améliore les mesures d'intégration et de réintégration professionnelle. De nouvelles dispositions concernent les enfants, les jeunes adultes et les personnes atteintes dans leur santé psychique. Elles visent en premier lieu à intensifier le suivi des personnes concernées, à étendre des mesures qui ont déjà fait leurs preuves et à renforcer la collaboration avec les médecins traitants et les employeurs.

Pour les enfants, la liste des infirmités congénitales, qui date de 1985, va être actualisée. Pour les adolescents et jeunes adultes atteints dans leur santé psychique, des mesures ciblées seront mises en place en vue d'améliorer les transitions entre scolarité obligatoire et formation professionnelle, et entre formation professionnelle et marché du travail.

Dans le but d'améliorer la (ré)-insertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé psychique, seront introduites des prestations de conseil et de suivi, de détection précoce étendue, ainsi que des mesures de réinsertion octroyées de manière plus souple. Une nouvelle mesure d'ordre professionnel est mise en place: la location de services. Elle permet à une entreprise de faire connaissance avec un futur employé potentiel sans engagement.

Graphique 12: Système de rentes linéaire avec rente entière à partir d'un taux d'invalidité de 70 %



Source: Message relatif à la modification de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 15.2.2017.

L'employeur n'a pas besoin de conclure un contrat de travail. La démarche permet à la personne assurée de mettre un pied dans le marché primaire du travail, de se faire connaître, d'élargir son expérience professionnelle et d'augmenter ses chances d'être engagé.

Un nouveau système de rentes linéaire s'appliquera à tout nouveau bénéficiaire dès le 1er janvier 2022. Les rentes en cours seront calculées selon le nouveau système si, lors d'une révision, le taux d'invalidité a subi une modification d'au moins 5 points. Les rentes des bénéficiaires de moins de 30 ans seront transposées dans le système linéaire dans les dix ans à venir au maximum. Les droits acquis sont garantis pour les personnes de 55 ans et plus.

Avec l'introduction du nouveau modèle, la rente d'invalidité est fixée en pourcentage d'une rente entière, et non plus par paliers de quarts de rente. Comme jusqu'ici, l'assuré a droit à une rente à partir d'un taux d'invalidité de 40 % ; à une rente entière à partir d'un taux d'invalidité de 70 %. Pour un taux d'invalidité com-

pris entre 50 et 69 %, la rente correspond désormais précisément au taux d'invalidité. Pour les taux d'invalidité compris entre 40 et 49 %, la rente s'échelonne de 25 à 47,5 % (voir graphique). Le nouvel échelonnement en pourcentage exact est utilisé dans l'assurance-invalidité et dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

Plusieurs nouveautés concernent les expertises médicales: à sa demande, la personne assurée devra être consultée sur le choix de l'expert. La transparence des expertises va être améliorée, puisque les entretiens entre experts et assurés seront enregistrés. Les offices AI tiendront à jour une liste publique contenant des informations sur les experts. Désormais, les expertises bidisciplinaires seront attribuées de manière aléatoire comme c'était déjà le cas pour les expertises pluridisciplinaires.

Pour évaluer et garantir la qualité de ces expertises, une commission extraparlamentaire indépendante entrera en fonction au 1er janvier 2022. Elle a pour tâche de surveiller l'accréditation des centres d'expertises, la procédure d'établissement

des expertises médicales et les résultats de celles-ci. Elle comprendra des représentants des différentes assurances sociales, du corps médical, des experts, des milieux scientifiques, des institutions de formation de la médecine des assurances, ainsi que des organisations de patients et des organisations d'aide aux personnes handicapées.

Adaptation des rentes invalidité et survivants

Certaines rentes de survivants et d'invalidité seront adaptées pour la première fois à l'évolution des prix au 1er janvier 2022. Le taux d'adaptation sera de 0,3 % pour les rentes ayant pris naissance en 2018 ; de 0,1 % pour celles nées en 2012.

Taux d'intérêt minimal

Le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire reste fixé à 1 % en 2022. Le taux d'intérêt minimal ne concerne que les avoirs relevant du domaine obligatoire du 2e pilier. Pour le reste, les instituts de prévoyance sont libres de fixer une autre rémunération. Le taux

de 1 % est en vigueur depuis 2017.

Assurance-maladie

En 2022 et pour la première fois depuis 2008, la prime moyenne de l'assurance obligatoire des soins va diminuer. La prime mensuelle s'élèvera à 315.30 francs par mois, en baisse de 0,2 % par rapport à 2021.

Le Conseil fédéral publiera un rapport sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les coûts de la santé à la fin de 2022.

Assurance-maladie : prise en charge des psychothérapies

Les psychologues-psychothérapeutes pourront dès le 1er juillet 2022 fournir leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins sur prescription médicale. Le but de la révision de l'ordonnance correspondante est de faciliter et d'accélérer la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques. Une prescription par un médecin de famille remplacera le modèle actuel de la délégation qui nécessite de consulter au préalable un médecin spécialiste en psychothérapie ou psychiatrie.

APG : congé d'adoption

Le Parlement a donné son feu vert à l'introduction d'un congé d'adoption de deux semaines, indemnisé par les allocations perte de gain (APG), en automne 2021. Le délai référendaire courait jusqu'au 20 janvier 2022. Aucun référendum n'ayant abouti à cette date, le Conseil fédéral peut désormais fixer la date d'entrée en vigueur. Cela pourra être à la mi-2022 ou en 2023. Ce congé sera réservé aux parents adoptifs d'enfant de moins de 4 ans et qui exercent une activité lucrative. Les parents adoptifs pourront choisir lequel des deux bénéficiera du congé ou de le partager entre eux. Les deux semaines pourront être prises en bloc ou sous forme de 10 jours de congé isolés.

SWISSPORT ZÜRICH

Cartes postales pour de meilleures conditions de travail



SEV-GATA (à dr.), le SSP et KV remettent les cartes postales à la direction de Swissport à Zurich.

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

250 cartes postales ont été remises à la direction de Swissport Zurich le 22 décembre 2021 par les syndicats SEV-GATA et SSP, ainsi que la Société des employés de commerce. Par cette action, il a été possible de mettre l'accent sur la nécessité de proposer au personnel Swissport des conditions de travail durables et de bonne qualité.

Dans des conditions particulièrement difficiles, le personnel de Swissport assure un service irréprochable depuis des mois pour garantir l'exploitation du prestataire de services d'assistance en escales à l'aéroport de Zurich. Afin de contribuer à la sortie de la crise due au coronavirus dans la branche aérienne, le personnel zurichois de Swissport a accepté il y a une année une CCT de crise. Cela signifiait entre autres plus d'heures de travail et la renonciation à des jours de vacances. En contrepartie, l'entreprise a renoncé à prononcer des licenciements pour des raisons économiques.

«Les efforts fournis dans le cadre de ces renonciations demandent beaucoup d'énergie au personnel et justement, il se trouve à bout de

force», constate la secrétaire syndicale Regula Pauli. En réaction à cette situation et pour donner un signal, quelque 250 employé-e-s de Swissport ont écrit des cartes postales à la direction. Ils souhaitent entre autres :

- un allègement de la charge de travail grâce à une bonne planification des engagements et du travail
- une répartition équivalente des charges de travail sur l'ensemble du personnel
- un retour à la réglementation habituelle sur les vacances, qui a été appliquée depuis de nombreuses années, contient deux week-ends et facilite la planification
- la suspension de la CCT de crise et le retour à des conditions de travail supportables

«Cette action est le premier pas vers d'autres discussions qui devront avoir lieu en 2022» explique Pauli. Des questions fondamentales chez Swissport doivent être discutées : comment les choses vont-elles continuer avec la CCT de crise non-résiliable avant la fin 2022 ? Les syndicats vont-ils entamer de nouvelles négociations avec Swissport ? Pourra-t-on éviter d'en arriver à la dénonciation de la CCT ? Une CCT plus attrayante serait dans l'intérêt de tous parce que Swissport Zurich devra engager cette année plus de 500 personnes et Swissport Genève 350.



Le SEV veut poursuivre sur la voie tracée en 2021 et convaincre de nouveaux membres d'adhérer. Sa représentativité donne du poids au SEV dans les futures CCT à négocier et renouveler.

2022

Giorgio Tuti: « Nous avons passé un cap »

Chantal Fischer
chantal.fischer@sev-online.ch

L'an dernier a été fortement marqué par la pandémie de coronavirus, comme le précédent. Toutefois, pour le SEV, ce fut une bonne année sur le plan syndical. Giorgio Tuti est confiant pour l'avenir. Interview.

Nous venons de vivre une nouvelle année de pandémie difficile. Quels ont été les plus grands défis pour le SEV en 2021 ?

L'année dernière n'a en effet pas été facile. Quand un syndicat doit renoncer à sa liberté de mouvement, il est également limité dans ses actions. En effet, les contacts et les échanges avec les gens sont nos moteurs. Toutefois, le SEV a tiré le meilleur de la situation et trouvé de nouveaux moyens, parfois fantaisistes, pour rencontrer les gens et accomplir son travail syndical. D'ores et déjà, j'aimerais adresser mes compliments à mes collègues des sous-fédérations, sections, entreprises et naturellement à l'équipe de professionnels du SEV. Ce que vous avez réalisé l'année dernière est vraiment remarquable!

Je peux affirmer avec plaisir que l'année 2021 a été une bonne année sur le plan syndical. Le nombre de nouvelles adhésions n'a jamais été aussi élevé depuis 2014. Nous avons également réussi à recruter davantage de jeunes membres. Je suis très content que le SEV

ait pu fonctionner de manière optimale, malgré un contexte difficile. Et ceci avec professionnalisme, comme de coutume.

Actuellement, beaucoup de personnes sont confrontées à des interrogations et des peurs. Savoir qu'il y a un partenaire de poids à leurs côtés, qui défend leurs intérêts avec vigueur, est rassurant. Le SEV était là, présent, auprès des gens – et c'est également pour cette raison qu'il était – et qu'il reste – très facile de devenir membre SEV. Les nombreux succès remportés par le SEV l'ont rendu plus tangible. C'est bien clair.

L'année dernière a-t-elle marqué un tournant dans l'évolution des effectifs ?

Oui, je crois vraiment. Dans nos actions, nous restons concentrés sur le recrutement des membres et c'est pertinent.

Bien entendu, il est délicat de parler de tendance, en se basant sur une bonne année. Toutefois, je suis confiant que cela va se poursuivre ces prochains mois. Il est important que nous restions présents pour le personnel des transports publics, que ce soit physiquement ou virtuellement; et que nous continuions de fournir nos services collectifs et individuels selon le standard élevé de qualité habituel.

Quels thèmes seront prioritaires pour le SEV en 2022, en plus du recrutement ?

Il y a trois gros points forts.

Sur le plan socio-politique, nous continuerons de débattre sur la question des retraites. Des signatures seront récoltées contre AVS21 (voir édit) et nous lutterons contre une nouvelle détérioration de la situation des rentes. Nous soutiendrons également une initiative qui sera lancée par l'Union syndicale suisse en février. Elle demande qu'une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse BNS soient versés en faveur de l'AVS. Les 26 milliards de francs de bénéfices de l'année dernière suffiraient à couvrir les besoins de financement supplémentaires de l'AVS pour les 10 prochaines années. Sans parler des réserves de la BNS, qui sont encore bien plus conséquentes. Il y a donc assez d'argent; nous devons juste discuter comment il faut l'utiliser. L'initiative pour une 13e rente AVS est également très importante et elle sera soumise au vote à la fin de l'année ou au début de 2023. Nous allons bientôt nous occuper de la campagne de votation.

Un autre point fort consiste à négocier et renouveler les conventions collectives de travail (CCT), soit notre travail syndical de base. Pour nos membres, c'est la prestation la plus importante qu'ils attendent de leur syndicat. Le SEV lutte pour que leurs conditions de travail et de vie restent bonnes ou même s'améliorent. Cette année également, nous mènerons des négociations avec de nombreuses entreprises des transports publics. Nous mettrons tout en oeuvre – comme d'habitude – pour garantir la qualité élevée des conventions ou même l'améliorer.

Pour finir, je voudrais encore mentionner le congrès SEV qui aura lieu cet automne, après l'annulation de l'année dernière en raison de la pandémie. Dans tous les cas, j'espère qu'il pourra se tenir comme d'habitude. Pour ce faire, il est primordial qu'il soit préparé et se déroule de manière rigoureuse en termes de contenu et d'organisation. Le congrès est notre organe suprême lors duquel nous discutons et définissons nos positions des prochaines années. Les textes d'orientation nous servent de boussole, nous indiquant la direction à suivre par rapport aux différents thèmes. Il y aura également des élections, telles que la présidence du comité, la direction syndicale SEV et une partie de la commission de gestion. Je me réjouis énormément pour notre congrès.

En ce qui concerne la direction syndicale: au début de cette année, Valérie Solano a repris le poste de vice-présidente, occupé pendant de nombreuses années par Barbara Spalinger. Comment le travail y sera-t-il organisé ?

Après de nombreuses années sans changement au sein de la direction syndicale, celle-ci a maintenant connu deux renouvellements en deux ans, avec l'arrivée de Christian Fankhauser et Valérie Solano. Il est bien clair que lors de tout changement dans notre équipe de quatre personnes, nous devons nous habituer les uns

aux autres et nous coordonner. Deux nouvelles personnalités avec leur propre style et leurs propres expériences nous ont rejoints. Je trouve cela extrêmement enrichissant. Etant donné que ces deux personnes proviennent de l'organisation et non pas de l'extérieur, la collaboration est certainement plus simple et plus évidente. Tous deux connaissent parfaitement le SEV. Très vite, ils ont trouvé leurs marques et se sont familiarisés avec les dossiers. Le plus grand changement est au niveau de la langue: la direction syndicale est devenue plus «welsche». De ce fait, nous nous exprimerons dorénavant davantage en français, ce qui nous fera le plus grand bien. (Il rit).

Un coup d'oeil au-delà des frontières: tu as été réélu président de la section Rail de l'ETF. Quelles sont les plus grandes synergies avec le SEV ?

Je pense que le SEV et l'ETF peuvent en profiter mutuellement. La Suisse est par exemple connue en Europe pour son système efficace de transports publics. Il se base sur la collaboration, respectivement une coopération entre les entreprises de chemin de fer, au lieu de la libéralisation et la concurrence. Donc tous ensemble, plutôt que l'un contre l'autre. Le SEV a également largement contribué au développement de ce modèle. Car, nous le savons, des voix se sont élevées pour demander la concurrence et voulaient par exemple diviser la concession du trafic grandes lignes. J'affirme non sans une certaine fierté dans mes contacts avec les autorités européennes et politiques qu'ils devraient tirer des leçons de notre exemple et privilégier la coopération plutôt que la concurrence. C'est un point sur lequel nous travaillons beaucoup au sein de l'ETF.

En tant que syndicat d'un pays non membre de l'UE, le SEV tire lui profit du travail et du lobbying de l'ETF, ainsi que de son large réseau de relations sur le plan européen avec les autorités, le monde politique et les entreprises ferroviaires.

Pour son image, le SEV a certainement tout à gagner du fait que le président du SEV se trouve à la tête de la section Rail de l'ETF. Notre syndicat a davantage de crédibilité et de poids. En effet, la section Rail de l'ETF regroupe 83 syndicats provenant de 37 pays d'Europe et est responsable d'environ 850 000 cheminotes et cheminots.

Que souhaites-tu pour la nouvelle année, pour toi-même et le SEV ?

J'espère vivement que bientôt la pandémie n'occupera plus une place si importante dans notre quotidien, que nous pourrions à nouveau nous retrouver en présentiel et que nos nombreuses assemblées, rencontres, séances, actions et autres manifestations pourront se dérouler dans le cadre habituel.

CFF TRAFIC GRANDES LIGNES

Les CFF doivent économiser

Keystone-ATS
journal@sev-online.ch

Le Conseil fédéral a annoncé avant Noël des mesures pour stabiliser les finances des CFF, durablement affaiblies par la crise du Covid-19. L'objectif est de réduire le degré d'endettement de la compagnie et de renforcer sa rentabilité. Les CFF doivent faire des économies. Pour le SEV, pas question que le personnel trinque.

La Confédération en tant que propriétaire demande aux CFF d'améliorer leur résultat d'environ 500 millions de francs d'ici 2030. En plus des mesures d'économies déjà prévues, l'entreprise devra réaliser, à partir de 2024, d'autres réductions de coûts ou optimisations de revenus s'élevant à 80 millions de francs par an.

L'application des mesures appartiendra à la direction opérationnelle de l'entreprise. Dans ce cadre, celle-ci pourra aussi proposer des modifications concernant la concession de trafic grandes lignes.

La Confédération abaissera le prix du sillon dans le trafic grandes lignes. Cela devrait réduire les charges des CFF de 1,5 à 1,7 milliard de francs au total de 2022 à la fin de leur concession grandes lignes en 2029. Le but de cette réduction est de permettre aux CFF de renouer à moyen terme avec des bénéfices adéquats dans le trafic grandes lignes.

L'abaissement du prix des sillons nécessite une augmentation des contributions aux exploitants de l'infrastructure par l'intermédiaire du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). D'ici à la fin du premier semestre 2022, la Confédération élaborera une proposition pour compenser le montant supplémentaire à la charge du FIF.

Les mesures devraient permettre aux CFF de casser la dyna-



CFF FRANK SCHWARZBACH

mique d'endettement et de ramener d'ici à 2030 la dette nette au plafond fixé par le Conseil fédéral dans les objectifs stratégiques. L'entreprise sera ainsi en mesure d'effectuer les investissements prévus dans les années 2030 pour réaliser l'étape d'aménagement 2035.

Jusqu'à la fin de 2022, la Confédération continuera par ailleurs à couvrir les besoins de financement des

CFF au moyen de prêts de trésorerie. Le plafond des prêts à long terme est relevé de 3 à 3,5 milliards de francs, tandis que celui des prêts à court terme passe de 950 à 450 millions de francs.

La loi sur les CFF sera modifiée afin de préciser les conditions d'octroi de prêts de trésorerie et de prêts grevant le budget de la Confédération.

Pas d'économies sur le dos du personnel

Commentaire de Daniela Lehmann, coordinatrice de la politique des transports. Comme le poste le plus important du compte de résultat des CFF est celui des frais de personnel, la tentation est grande de réaliser des économies sur cette rubrique, d'autant plus que le Conseil fédéral ne stipule pas où il faut faire des économies. C'est pourquoi, dans le cadre des discussions sur les mesures d'économies, il convient de rappeler aux CFF d'accorder au personnel la reconnaissance qui lui est due pour les prestations extraordinaires fournies ces deux dernières années. Nous nous permettons de rappeler qu'au début de la pandémie les

collaborateurs et collaboratrices ont réussi en peu de jours à organiser l'adaptation des horaires la plus importante de l'histoire.

Au front, ce sont eux qui sont confrontés quotidiennement à des conflits en lien avec les mesures dues au coronavirus. De plus, les attentes vis-à-vis des CFF et donc du personnel sont extrêmement élevées: on trouve normal que les prestations de base soient garanties pour toutes les couches sociales et toutes les régions, même avec des effectifs réduits. Pour cela, les CFF peuvent compter sur leur personnel, c'est pourquoi des mesures d'économies seraient ici totalement déplacées.

a beaucoup augmenté.» Durant le deuxième semestre 2021, Max a co-organisé l'enquête précitée qui, mis à part le travail de nuit, abordait des thèmes comme la disposition à dormir hors du lieu de service, la formation des tours et l'infrastructure des dépôts. Parmi les 89 mécaniciens de locs, environ 75% ont participé. Parmi ceux-ci, 20,6% seraient prêts à effectuer seulement des tours de nuit et du soir, toutefois ceci nécessiterait un contrat spécifique pour ne pas enfreindre la règle des 15/28 de l'article 9 LDT, qui dit qu'en l'espace de 28 jours il ne faut pas dépasser 15 tours de nuit (entre minuit et 4h du matin).

Le travail de nuit est plus difficilement supportable avec l'âge et les participants de moins de 55 ans ont dû dire s'ils étaient prêts à assurer plus de travail de nuit afin de décharger les plus de 55 ans. Avec la perspective que plus tard, ils profiteront aussi de cet avantage. Précision pour cette question: «le temps de travail ne sera pas rallongé et la règle des 15/28 sera conservée.» 69,1% des

personnes de moins de 55 ans ont répondu oui et seulement 30,9% ont dit non. «Cette solidarité des jeunes envers les plus âgés m'a agréablement surpris, confie Max Weiler. Suite à cette enquête nous allons tenter dans un premier temps de former un groupe pour le service du matin.»

Il faudra demander aux intéressés de s'annoncer puis le chef mécanicien devra évaluer les candidatures, ensuite les personnes devront passer un examen médical d'aptitude et on leur établira un avenant au contrat de travail pour travail de nuit permanent. Les volontaires devront recevoir pour cela des suppléments sous forme de temps ou d'argent. L'impact positif sera réel lorsque la majoration de temps sera suffisamment grande et directement intégrée dans les tours. Toutefois le travail de nuit permanent représente un risque pour la santé et d'un point de vue syndical, cette solution est discutable. «Nous devons nous assurer que si un collaborateur effectuant du service de nuit a soudain des problèmes de santé

ou s'il le désire tout simplement, il puisse retrouver un poste avec un horaire normal. Il faut régler clairement la manière de le faire et écarter tout risque de licenciement et toute pression de la part de l'entreprise», insiste le secrétaire syndical SEV Thomas Giedemann.

Une autre manière d'aborder le problème serait de répartir le travail de nuit sur plus de monde en collaborant avec CFF Cargo et CFF P. Ceci est toutefois compliqué car chez P surtout, il y a d'autres véhicules moteur, d'autres prescriptions et d'autres tronçons à rouler; ce sont donc des examens supplémentaires. Actuellement déjà, un échange de prestations existe avec CFF Cargo. Il suffirait de l'étendre. Et certains mécaniciens de locs ont déjà deux contrats à 50%: l'un chez CFF Cargo International et l'autre chez P.

Signalons encore que la nouvelles CCT chez CFF Cargo international a été négociée entre mars et décembre 2021. La consultation des membres SEV n'est pas encore terminée.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

AVS 21: le début de la faim

Vivian Bologna avec l'USS
vivian.bologna@sev-online.ch

La réforme AVS 21 n'est que la première étape d'un vaste démantèlement de la prévoyance vieillesse. Le président de l'Union syndicale suisse a mis en perspective ce combat en début d'année lors d'une conférence de presse.

«Depuis 50 ans, la Constitution promet à la population des rentes AVS qui suffisent pour vivre. Nous en sommes bien loin! Aujourd'hui en Suisse, personne ne peut vivre uniquement de sa rente AVS. Et ce n'est pas la réforme de l'AVS adoptée en décembre par le Parlement qui apportera des réponses aux problèmes importants en matière de retraite, au contraire. Cette réforme péjore encore les rentes des personnes qui touchent déjà le moins: les femmes, relève le président de l'USS Pierre-Yves Maillard. En 2019, la rente AVS médiane chez les femmes était de 1770 francs par mois. Aujourd'hui encore, presque une femme sur trois ne touche aucune rente du 2e pilier.»

AVS 21 n'est que le début: deux initiatives pour péjorer le tout

AVS 21 exige du Conseil fédéral qu'il présente d'ici 2026 une nouvelle réforme qui s'attaquera aux «questions structurelles». Ce qui veut dire, en clair: hausse de l'âge de la retraite pour tout le monde. Ce ne sont pas des hypothèses farfelues. Deux initiatives qui veulent péjorer la situation donnent le ton.

La première émane des jeunes PLR a été déposée en juillet dernier. Intitulé «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne», le texte

prévoit de relever l'âge de la retraite par tranches de deux mois jusqu'à 66 ans tant pour les femmes que pour les hommes. Il sera ensuite lié à l'évolution de l'espérance de vie. Ainsi, la retraite à 66 ans devrait être atteinte en 2032. Sur la base des prévisions démographiques de la Confédération, la retraite à 67 ans c'est pour 2043 et celle à 68 ans en 2056. Tout cela sans hausse des rentes.

Le second texte émane d'un comité de personnalités de droite,



Signe le référendum sur sev-online.ch ou grâce au formulaire encarté

dont l'ancien président du PLR Fulvio Pelli. Il récolte actuellement des signatures pour un texte intitulé «Oui à des rentes pérennes et équitables (l'initiative des générations) demande notamment que l'âge ordinaire de la retraite soit adapté périodiquement à l'espérance de vie. Mais elle prévoit aussi de baisser les rentes des retraité-e-s en fonction du rendement des placements.

Alors que les rentes du 2e pilier sont en chute libre, l'USS plaide pour un renforcement de l'AVS (initiative pour une 13e rente) et pour le financement de l'AVS par les bénéfices de la Banque nationale (initiative encore à lancer). «Pour 90% des travailleuses et travailleurs, c'est une AVS plus forte qui sera profitable», insiste Pierre-Yves Maillard.

On l'a compris. Il est temps de monter aux barricades et cela passe dans l'immédiat par le refus d'AVS 21. Signons le référendum!

CFF CARGO INTERNATIONAL

Hausse du travail de nuit

Markus Fischer
markus.fischer@sev-online.ch

Chez CFF Cargo International, le personnel des locs travaille de plus en plus la nuit vu que les sillons sont occupés la journée. Une enquête au dépôt de Muttenz par la commission du personnel et la direction laisse entrevoir des solutions concernant la protection de la santé.

«Le trafic voyageurs a augmenté et, aujourd'hui, dans les tunnels des NLFA, il n'y a presque plus de sillons disponibles pour CFF Cargo international en dehors des heures marginales, malgré que les tunnels aient été construits d'abord pour le fret, afin d'éviter les camions à travers la Suisse», explique le mécanicien de locs Max Weiler, membre de la CoPe chez CFF Cargo international. «C'est pourquoi chez nous le travail de nuit

RECRUTEMENT

« Plus de 100 membres ont recruté au moins 3 collègues »

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

2021 résonne comme une année record en termes de nouveaux membres au SEV. La meilleure année depuis 2014 avec plus de 1600 nouvelles adhésions. Les militant-e-s qui convainquent leurs collègues de nous rejoindre jouent un rôle un majeur dans ce très bon résultat. En charge du recrutement depuis mars 2021, Sandra Ritz analyse ces chiffres.

Sandra Ritz, les derniers chiffres des meilleur-e-s recruteurs et recruteuses viennent de sortir. Que constates-tu ?

Tout d'abord, il faut remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cet effort collectif. Ce qui est particulièrement réjouissant c'est que 607 personnes ont convaincu au moins un ou une collègue d'adhérer au SEV. A titre de comparaison, en 2020 ce chiffre était de 524

et, en 2018, nous n'arrivions pas encore à 500. Cela signifie donc que notre réseau de recruteurs et recruteuses est en train de s'étoffer. Ceux et celles qui ont syndiqué au moins trois personnes sont aussi en augmentation (101 en 2021, 88 en 2020). Ils et elles recevront des prix spéciaux. Enfin, si on regarde le groupe des meilleur-e-s, soit ceux et celles qui convainquent au moins 8 collègues, elles étaient 15 en 2020 et désormais 22 en 2021. Ce groupe aura droit à un événement particulier dont ils se souviendront pour toujours. Nous voulons absolument les remercier de manière spéciale et nous poursuivons sur cette voie aussi en 2022 car le principe « Les membres recrutent les membres » fait ses preuves et est donc central pour rajeunir nos effectifs.

D'après toi, comment explique-t-on ces bons résultats de recrutement et l'augmentation du réseau de recruteurs et recruteuses ?



Sandra Ritz

En 2021, le SEV a fait du recrutement une priorité absolue. L'appareil professionnel ainsi que les sections et les sous-fédérations sont allées encore davantage sur le terrain pour expliquer les avantages collectifs et individuels d'une adhésion. Ce travail de conviction et le travail syndical sérieux du SEV ont donc porté leurs fruits. A cela s'ajoute aussi le profil de certains présidents de sec-

tion qui sont capables de convaincre plus de 50 personnes! Il faut aussi relever l'importance de la communication de la fin d'année en appelant encore tous nos membres à fournir un dernier effort. Certaines sous-fédérations ont aussi offert des primes plus élevées en fin d'année. C'est donc un mélange de facteurs qui nous a permis de convaincre plus de 1600 personnes. A cela s'ajoute aussi le fait que le nombre de démissions est plus faible que d'habitude. On ne peut être sûr des raisons, mais on peut imaginer que l'augmentation de notre visibilité sur le terrain a aussi eu un impact positif sur la fidélité de nos membres.

2021 a donc été une très bonne année. Pourtant, il va falloir faire encore mieux pour freiner la diminution du nombre de membres...

Oui parce qu'il est primordial de se rendre compte que les baby-boomers arriveront bientôt à l'âge de la retraite. Il y a donc un besoin de rajeunissement très important. Par ailleurs, on ne doit pas seulement tenir compte des adhésions et des démissions, mais aussi des décès.

Lors de sa dernière séance de l'année, le comité SEV a validé la nouvelle stratégie de recrutement. Celle-ci prévoit notamment de renforcer le rôle des meilleur-e-s recruteurs et recruteuses et de fixer avec les sous-fédérations des objectifs chiffrés à atteindre en termes de nouveaux membres. Ces objectifs doivent évidemment être réalisables.

Un autre axe d'action consiste à améliorer la formation des recruteurs et recruteuses. Je suis convaincue que nous allons poursuivre sur les bons résultats de 2021.

TRANSPORTS

« Des tarifs plus flexibles »

Vivian Bologna La dernière étude comparative internationale des tarifs des transports publics de la LI-TRA offre quelques enseignements intéressants. Il ressort tout d'abord que les tarifs des transports publics suisses se situe globalement dans la moyenne européenne après comparaison avec les pays limitrophes, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

La pandémie de Covid 19 ayant bouleversé les comportements de mobilité, la branche des transports publics se trouve face à un gros défi, relève la LI-TRA. Elle estime qu'il faut donc « des offres plus souples, axées davantage sur les voyageurs occasionnels, les voyageurs pendulaires à temps partiel et la mobilité pour les loisirs. » Il s'agit selon elle de « réduire les obstacles à l'utilisation des transports publics. Si les billets dégriffés sont un moyen sûr et apprécié, cela ne suffira pas dans les zones urbaines. C'est pourquoi, en particulier dans les communautés tarifaires, de nouvelles formes de prix et d'abonnement sont actuellement testées. »

Un exemple? Le FlexiAbo de la communauté tarifaire vaudoise est un projet pilote qui court jusqu'au 11 décembre 2022.

Convaincre ses collègues vaut doublement la peine

✚ le SEV se renforce

✚ le SEV peut ainsi mieux défendre tes intérêts auprès de ton employeur

• Tu reçois au moins 50 fr. pour chaque collègue que tu as syndiqué-e.

• Dès 3 collègues convaincu-e-s en 2022, tu entres dans le cercle des meilleurs et tu es assuré-e de recevoir des cadeaux d'une valeur d'au moins 100 francs.

• Plus tu syndiques, plus la récompense est élevée.

• Si tu parviens à entrer dans la catégorie des meilleur-e-s recruteurs-euses, tu auras droit à une belle et inoubliable surprise!



Aide le SEV à se renforcer!
Nous comptons sur toi!



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti



PV GENÈVE

Jubilaires honoré-e-s



Le 7 décembre, in extremis car des dizaines de Fêtes de Noël d'entreprises étaient en train de s'annuler, ce sont 71 collègues qui se sont réunis à l'UOG autour de tables décorées avec goût (merci Nicole et Jojo). Après la remise des diplômes aux jubilaires qui s'étaient déplacés (photo, la légende complète est sur notre site de la PV Genève), un excellent repas préparé par Pascal Kaltenrieder et son team junior a été servi par les membres du comité et leurs épouses - chapeau mesdames. Une ambiance chaleureuse, tant de souvenirs à échanger, avec des consignes de sécurité Covid parfaitement respectées. Merci collègues, bonne fin d'année et tous nos vœux pour 2022.

BLS NAVIGATION

La nouvelle CCT d'entreprise signée



Les délégations du SEV et de BLS ont posé devant le bateau à vapeur «Blümlisalp» à Thoune dans le cadre de la signature de la nouvelle CCT d'entreprise pour BLS Navigation. Celle-ci est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 avec la création de la société-fille de BLS SA.

SOUS-FÉDÉRATION PV

Utile précision pour les FVP

Roland Schwager Dans l'édition décembre 2021 de «News», les CFF ont écrit qu'il n'y aurait pas de modification de prix pour l'AG-FVP, mais qu'en 2022 ils réexamineraient la tarification. Cette déclaration a provoqué l'irritation de nombreuses personnes. C'est pourquoi, le CC PV précise que c'est le concept publié dans le journal SEV 14 qui est en vigueur, soit: Statu quo – rabais de 50% pour ceux qui renouvellent leur AG-FVP sans discontinuer jusqu'au 31.12.2023. Si le prix de l'AG change, celui de l'AG-FVP sera modifié aussi automatiquement. Il en a toujours été ainsi et cela ne changera pas jusqu'à nouvel avis.

Sous-fédérations

24.03
Journée Navigation

La Journée de la navigation qui devait avoir lieu le 19 janvier a été reportée au 24 mars en raison de la situation sanitaire.

Sections

1.03
LPV Delémont

Assemblée générale de la section LPV - Delémont, dès 13h30, inscription obligatoire jusqu'au 25 février 2022. Repas de midi possible sur inscription jusqu'au 22 février 2022 auprès du président Vincent Barraud. Pour ne pas dépendre d'une fermeture éventuelle des

établissements publics, l'AG aura lieu au domicile du président. Certificat COVID selon la réglementation fédérale et cantonale du moment obligatoire. En cas d'inscriptions trop nombreuses par rapport aux possibilités légales, la règle "1er inscrit, 1er servi" s'applique.

9.03
PV Valais

Information importante! Renvoi de l'assemblée générale de la SEV PV Valais 2022 à Martigny. Chères et chers membres, en raison de la situation épidémiologique actuellement difficile, l'administration communale de Martigny se voit obligée d'interdire toutes les manifestations incluant des consommations dans la salle communale que nous utilisons d'habitude pour nos événements. Cela veut dire pour nous, que l'assemblée générale prévu le 9 mars 2022 est renvoyé à une date ultérieure pas encore définie. Nous vous informerons le plus rapidement possible sur la marche à suivre via notre journal syndical et notre Homepage www.sev-pv.ch/wallis-valais. Le formulaire d'inscription reçu garde toute sa validité. Nous vous souhaitons un bon début d'année.

Votre comité

Agenda 1/22

DÉCÈS

Aebischer Jean; 1941; inspecteur, Fribourg, VPT tpf.

Bach Bernard; 1935; mécanicien manoeuvre, Lavey-Village, PV Valais.

Berruex Michel; 1942; secrétaire d'exploitation, Aigle, PV Vaud.

Bodenmann Norbert; 1939; mécanicien de manoeuvre, Glis, PV Valais.

Bonzon Pierre; 1931; monteur de voies, Bex, PV Vaud.

Cosendey Jean-Louis; 1925; suppl. inspecteur de gare, Genève, PV Genève.

Curtit Jean-Blaise; 1962; mécanicien, Couvet, VPT TRN-rail.

Davaz John; 1931; mécanicien de manoeuvre, Genève, PV Genève.

Dumartheray Paul; 1928; adjoint, Corsier-sur-Vevey, PV Vaud.

Fracheboud Josiane; 1941; veuve de Guy, Vionnaz, PV Valais.

Gaillard Armand; 1931; cond .tracteur s/rail, Martigny, PV Valais.

Germanier Nelly; 1942; veuve d'Albert, Granges VS, PV Valais.

Grandjean Michel; 1933; Bulle, VPT tpf.

Guignard Lydia; 1921; veuve d'Auguste, Combrement-le-Grand, PV Vaud.

Jaggi Cilly; 1934; veuve de Kurt, Worben, PV Biel-Bienne.

Keusen Jean; 1919; Oron-la-Ville, PV Vaud.

Messerli Dominique; 1962; mécanicien de manoeuvre, Travers, BAU Arc jurassien.

Meyer Louis; 1947; visiteur, St-Maurice, PV Valais.

Moser Alfred; 1938; maître artisan, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Mueller Rodolphe; 1925; mécanicien, La Chaux-de-Fonds, PV Neuchâtel.

Pahud Roger; 1939; ouvrier spécialisé, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Pouly Gaston; 1923; chauffeur, Ecublens VD, VPT TL.

Ramel Ferreol; 1932; chef de gare, St-Maurice, PV Valais.

Rezzonico Georges; 1930; Genève, VPT TPG Retraité-e-s.

Roch René; 1936; monteur de voies, Cottens FR, PV Fribourg.

Sauvain Fernande; 1924; veuve de Walter, Bôle, PV Biel-Bienne.

Staub Martin; 1953; assistant technique, Rechterswil, PV Biel-Bienne.

IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les trois semaines. ISSN 2624-7828

Tirage: 9 339 ex. (total 36 256 ex.), certifié REMP au 6 octobre 2020

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Michael Spahr, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wydler

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Bern 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnements et changements d'adresse: mutation@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrütli 44, 8712 Stäfa; SEVzeitung@fachmedien.ch, 044 928 56 11, www.fachmedien.ch

Pré-presse: CH Regionalmedien AG, www.chmediafachmedien.ch

Imprimerie: CH Media Print AG, www.chmediaprint.ch

Le prochain journal paraîtra le 18 février 2022.

Le délai pour les annonces est fixé au lundi 7 février à midi, celui de l'agenda au mardi 8 février à midi.

Le plan de parution 2022 du journal syndical peut être consulté sur notre site internet sev-online.ch

PANDEMIC

Les enfants paient le prix fort



Une étude publiée en décembre 2021 révèle que la pandémie du coronavirus est la pire crise que l'UNICEF ait jamais connue durant ses 75 ans d'histoire. Elle a frappé l'enfance d'une manière sans précédent et a annulé pratiquement tous les progrès accomplis, plongeant 100 millions d'enfants supplémentaires dans la pauvreté.

Le rapport de l'UNICEF « Évitez une décennie perdue : mesures à prendre de toute urgence pour inverser les effets dévastateurs de la Covid-19 sur les enfants et les jeunes » illustre comment la crise du coronavirus met en danger les progrès réalisés ces dernières décennies en faveur des enfants dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la santé, l'accès à la formation scolaire, l'alimentation, la protection et le bien-être psychique. Près de deux ans après le déclenchement de la pandémie, les répercussions sont de plus en plus graves : la pauvreté augmente, les inégalités se creusent, les droits des enfants sont menacés.

« Depuis sa création, l'UNICEF a contribué à créer un environnement plus sain et plus sûr pour les enfants sur toute la planète », a déclaré Henrietta Fore directrice générale de l'UNICEF. « Ces réalisations sont actuellement en danger. La pandémie représente la plus grande menace de nos 75 ans d'histoire pour les progrès en fa-

veur des enfants. Ils sont de plus en plus nombreux à souffrir de la faim, à ne pas aller à l'école, à subir des abus, à vivre dans la pauvreté ou à être mariés de force ; alors que le nombre d'enfants qui ont accès aux soins, aux vaccins, à la nourriture en quantité suffisante et aux services de base diminue ».

Selon le rapport, 100 millions d'enfants supplémentaires seront touchés par la pauvreté multidimensionnelle à cause de la pandémie, soit une augmentation de 8% par rapport à 2019, avec une accélération alarmante de 1,8 enfant par seconde depuis la mi-mars 2020. Le chemin sera long pour rattraper le terrain perdu : même dans le meilleur des cas, il faudra 7 ou 8 ans pour retrouver le niveau de pauvreté infantile d'avant la pandémie.

La régression est confirmée par d'autres données de l'étude : quelque 60 millions d'enfants sont déjà tombés dans la pauvreté depuis le début de la pandémie. En 2020, plus de 23 millions d'enfants n'ont pas reçu de vaccins essentiels, soit près de 4 millions de plus qu'en 2019, ce qui correspond au taux le plus élevé depuis 11 ans.

Déjà avant cette pandémie, plus d'un milliard d'enfants étaient touchés par au moins l'un des facteurs suivants : pas d'accès à la formation scolaire, à la santé, à un logement, à la nourriture, aux installations sanitaires ou à l'eau. Ce nombre est destiné à augmenter à cause des situations économiques inégales qui ne font que creuser l'écart entre familles riches et familles pauvres, et cela touche de manière significative les familles les plus marginalisées et les plus vulnérables.

Le rapport de l'UNICEF dresse ce constat :

- au plus fort de la crise, plus de 1,5 milliard d'élèves sont restés chez eux avec la fermeture des écoles. Durant la 1ère année de la pandémie, environ 80% des cours ont été supprimés ;
 - plus de 13% des jeunes de 10 à 19 ans sont affectés de maladies psychiques. Jusqu'en octobre 2020, la crise a entraîné l'interruption ou la suspension des services essentiels de santé psychique dans 93 % des pays ;
 - d'ici 2030, près de 10 millions de nouveaux mariages d'enfants pourraient être conclus ;
 - 160 millions d'enfants dans le monde sont contraints de travailler, soit une augmentation de 8,4 millions au cours des quatre dernières années. En raison de la progression de la pauvreté liée à la pandémie, d'ici fin 2022, le phénomène risque de toucher encore 9 millions d'enfants ;
 - au plus fort de la pandémie, les services de prévention et de lutte contre la violence ont été suspendus dans 104 pays où vivent 1,8 milliard d'enfants ;
 - la vie de 50 millions d'enfants est en danger pour cause de malnutrition aiguë. Ce chiffre pourrait augmenter de 9 millions d'ici fin 2022 à cause des conséquences de la pandémie.
- Le rapport tire aussi la sonnette d'alarme en ce qui concerne les droits de l'enfant : dans le monde, 426 millions d'enfants, soit près d'un sur cinq, vivent dans des régions en conflit, où la violence croissante fait de plus en plus de victimes parmi la population civile. Les femmes et les filles sont les plus exposées aux violences sexuelles. Le 80% des situations d'urgence humanitaire sont la conséquence de conflits. En

outre, environ 1 milliard d'enfants – près de la moitié des enfants de la planète – se trouvent dans des pays gravement touchés par les effets du changement climatique.

Pour faire face à la crise, favoriser la reprise et créer un avenir meilleur pour les enfants, l'UNICEF appelle à prendre ces mesures :

- investir dans la protection sociale, le capital humain et une reprise inclusive et résiliente ;
- mettre un terme à la pandémie et inverser la tendance alarmante à la régression de l'état sanitaire et alimentaire de l'enfance, en s'appuyant également sur le rôle fondamental de l'UNICEF dans la distribution du vaccin contre la Covid-19 ;
- reconstruire en assurant une formation scolaire de qualité, une protection et une bonne santé psychique à chaque enfant ;
- accroître la capacité de résilience pour prévenir les crises, mieux réagir et protéger les enfants ; adopter de nouvelles stratégies pour mettre fin aux famines et protéger les nouvelles générations face au changement climatique.

« A l'ère des pandémies mondiales, de la multiplication des conflits et du changement climatique qui s'aggrave, une approche qui place l'enfance au centre est plus importante que jamais, explique Henrietta Fore. Le monde est à la croisée des chemins. Alors que nous travaillons avec les gouvernements, les donateurs et d'autres organisations pour définir une direction commune pour les 75 prochaines années, nous devons placer les intérêts des enfants au premier rang des investissements et au dernier des coupes budgétaires. Notre avenir sera déterminé par les priorités que nous nous fixons aujourd'hui. »



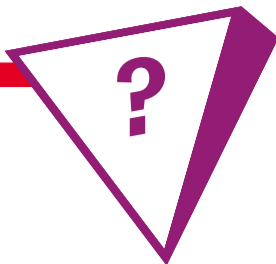
CHÂTEAUX DU DÉSERT

Omar Cartulano

Vous devez aiguïser votre vue pour les voir au milieu du sable et des rochers du Sahara et vous devez transpirer un peu pour les atteindre, mais une fois au sommet, vous êtes récompensé de tous vos efforts.

Chenini est l'un des ksour, ou villages fortifiés, les mieux conservés et les plus légendaires du sud de la Tunisie. Le village troglodyte berbère, construit entre deux pics montagneux pour s'abriter des incur-

sions, est inhabité depuis des décennies, mais accueille encore quelques touristes qui montent ici pour visiter la mosquée des Sept Dormants. ocartu.ch / Instagram : @ocartu



QUIZ

Es-tu incollable?

1. Quelle est la différence de salaire moyenne entre les hommes et les femmes en Suisse ?

- Les femmes gagnent 12% de moins.
- Il n'y a pas de différence. Egalité parfaite.
- Les femmes gagnent 19% de moins.
- Les hommes gagnent 5% de moins.

2. Le 13 février, quelle est la position du SEV pour le paquet des médias ?

- Le SEV appelle à dire oui parce qu'il s'agit d'un enjeu central pour la démocratie.
- Le SEV ne donne pas de consigne de vote pour ce sujet.
- Le SEV appelle à dire non, comme pour l'abolition du droit de timbre sur les obligations.
- Le SEV plaide pour le oui juste pour rappeler que les syndicats ne sont pas que des « Neinsager ».

3. Chez Swissport Zurich, le personnel a protesté. Pourquoi ?

- Le personnel désire obtenir de meilleures conditions de travail sur la durée.
- Le personnel souhaite recevoir une prime Covid-19 en raison de la durée de la pandémie.
- Swissport a annoncé la suppression d'un tiers des effectifs.
- L'entreprise souhaite durcir les règles sanitaires.

4. En 2021, combien de nouveaux membres ont rejoint le SEV ?

- Moins de 1200
- Moins de 1300
- Près de 1500
- Plus de 1600

Tu peux participer en envoyant ta réponse avec la solution et tes coordonnées d'ici le **mardi 8 février 2022**.

Par e-mail: mystere@sev-online.ch
Sur internet: www.sev-online.ch/quiz
Par carte postale: SEV, Quiz, Postfach, 3000 Bern 6

Le/la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.**

Son nom sera publié dans le prochain numéro du journal. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Solution du quiz N°15/2021: c/a/d/c

C'est **Kurt Nohl**, de Flurlingen, membre de la PV Winterthur-Schaffhausen, qui remporte des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.

SUR LES TRACES DE ...

Enzo Verme chauffeur de bus



Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Depuis le 1er janvier, Enzo Verme, 58 ans, n'est plus président de la section VPT VMCV. Cela fait 21 ans que ce chauffeur de bus très fidèle au SEV, se dévoue pour ses collègues des transports de Vevey, Montreux et Ville-neuve. Il s'est dépensé sans compter pour trouver des solutions, obtenir une semaine de vacances supplémentaire et améliorer des horaires souvent au cœur des revendications. L'occasion de faire avec lui un bilan de ce très bel engagement syndical.

«Quand je serai grand, je serai chauffeur!» s'était dit Enzo alors qu'il n'était encore qu'écolier à la fin des années 60 dans la campagne du Nord de la Sicile. Comment s'en souvient-il de façon aussi précise? «Ce souvenir est lié à mon enfance quand je devais faire 5 kilomètres à pied pour aller à l'école. Chaque fois qu'il pleuvait, le bus en provenance de Palerme s'arrêtait à ma hauteur et le chauffeur solidaire nous embarquait avec mes trois frères et mes deux sœurs. Là, ça a été un déclic! Etre chauffeur de bus, c'est donc un rêve d'enfant. Cet esprit solidaire m'a marqué. Les démarches de mon père, paysan, permirent ensuite de créer un arrêt de bus», raconte Enzo. Etre solidaire, penser au bien-être des autres et se battre pour améliorer son quotidien: il y a dans cette anecdote tous les ingrédients qui lui donneront la philosophie et le cran nécessaires pour la lutte syndicale. Si on le regarde bien aujourd'hui, au-delà de sa belle barbe bien taillée, on retrouve les yeux rieurs de cet écolier sicilien heureux que les portes s'ouvrent et que le bus démarre.

Dans un premier temps, toutefois, Enzo fait un apprentissage et une maîtrise de maçon. Comme il est l'ainé, plutôt que des études, aider financièrement la famille est la priorité. Son deuxième travail, la nuit, dans un bar pizzeria, lui permet de rencontrer sa future femme, Joséphine, alors en vacances. Italienne mais vivant en Suisse, elle lui suggère de venir la rejoindre. C'est ainsi qu'Enzo, futur père de deux filles, se retrouve maçon dans le Chablais vaudois en 1987, chef d'une petite équipe de cinq personnes. Le climat helvétique, même sur la Riviera lémanique, est toutefois moins clément en hiver qu'en Sicile. Le froid et la neige sur les chantiers le poussent à chercher autre chose. Comme il disposait de tous les permis, excepté celui pour les trolleys, il postule aux VMCV et est engagé en décembre 1990.

Refroidi par un accueil peu chaleureux du président de la section de l'époque, il ne se syndique qu'en 1996. Il rejoint puis préside la commission des tableaux de service qui gère l'épineuse question des horaires. C'est dans un climat difficile de tensions entre la direction et le SEV qu'Enzo accepte de reprendre la présidence de la section dont les débuts seront consacrés à remettre en place un système de partenariat entre le SEV et la direction. «J'ai vu se succéder six secrétaires syndicaux, trois directeurs et une directrice», sourit-il. Enzo est très fier de l'organisation par sa section de l'assemblée romande des sections de la sous-fédération VPT à Clarens en novembre 2003. Plus de 300 personnes y avaient profité du soleil pour parler, notamment, du développement des CCT.

Aux VMCV, il ne faut pas moins de deux ans pour mettre de l'ordre dans une jungle de règlements. «Un travail passionnant» se souvient-il. Cela aboutit le 4 mai 2007 à la signature de la première CCT VMCV pour une durée de quatre ans. En 2010, la section célèbre ses 100 ans avec notamment une fête et la publication d'une brochure. La préparation d'une fusion avec le MOB qui échouera en 2017 l'a également bien occupé.

Un conflit très dur avec la direction est survenu en mars 2018. Un manque de chauffeurs et une mauvaise organisation du travail s'étaient traduits par des horaires très pénibles, une grande fatigue et un bouleversement de la vie familiale et sociale. Alors, avec la section, Enzo organise une action où les chauffeurs portaient un brassard rouge pour montrer leur colère. Cette action a permis d'obtenir des améliorations au niveau de l'effectif et des horaires.

Durant toutes ces luttes collectives ou individuelles, Enzo a toujours été disponible sans compter ni son temps ni son énergie. Il a écouté avec patience et cherché une solution qu'il pense toujours possible. Pour lui, il est important de se syndiquer: «Le travail syndical a permis d'obtenir une semaine de vacances supplémentaire, de meilleurs horaires. Et toutes nos interventions ont porté leurs fruits!». L'assemblée d'octobre a élu Laurent Vercrucy à la présidence de la section. Pour Enzo, la dernière bataille, c'est le renouvellement de la CCT en 2022 dont il fait encore partie de la délégation de négociations.

S'il restera toujours à disposition, il va sans doute disposer de davantage de temps pour s'adonner à sa grande passion: voyager et découvrir d'autres cultures. Bien sûr que la pandémie contrarie quelque peu ses projets mais il reste optimiste. Comme dans son engagement syndical.

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS GRÂCE À AVS 21

Pidi Zumstein

